

Réunion du Conseil Communal du 27 janvier 2020

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 27 janvier 2020 à 19 heures 00 à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN, 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ, 2^{ème} adjoint et Mmes Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe, Maryse BUTHOD, 4^{ème} adjointe.

Mmes - MM. Didier ANXIONNAZ (arrivé à 21h20), Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI (arrivée à 22h00), Isabelle GIROD-GEDDA, Emmanuel GIRON, Patricia MARCHAND MAILLET et Anthony TRESALLET (conseillers municipaux).

Absents excusés – MM. Yann ALLAIN et Jérémy BORNAND.

Date d'envoi de la convocation : 20 janvier 2020

Ouverture de séance : 19 h 00

Clôture de séance : 22h00

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvie EMPRIN, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBENNEN, coordinatrice à Bellentre, comme auxiliaire.

Le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019 sans réserve, ni observation.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

1. Point sur les dossiers juridiques en cours
2. Information sur le découpage Elus SIGP suite à la réunion du mardi 17/12/2019
3. Information concernant la subvention du Club des Sports
4. Point sur l'ouverture des Remontées Mécaniques (RM) pour l'été 2020
5. Compte rendu du RDV du 03/01/20 avec le directeur national du VVF
6. Point sur les stationnements
7. Devis concernant le festival de théâtre programmé ce printemps
8. Point sur l'appel à candidatures lancé pour la gestion de l'épicerie de Bellentre
9. Information sur le fonctionnement de la nouvelle bibliothèque
10. Point sur l'urbanisme concernant l'appel à projet des Coches
11. Information concernant le planning des enquêtes publiques en cours et à venir sur 2020
12. Point sur l'aménagement de la place des Carreaux aux Coches
13. Avancements des projets à mener en fonction de la répartition des missions entre les élus
14. Dossiers fonciers
15. Information concernant l'Observatoire « Neige de Culture en SAVOIE »
16. Information concernant le courrier reçu de notre Député Vincent ROLLAND au sujet du TGI d'Albertville
17. Information concernant l'arrêté fixant le nombre de conseillers lors des prochaines élections municipales
18. Questions diverses

INFORMATIONS

1. **Point sur les dossiers juridiques en cours**

Dossier « LA POYA » : Anthony FAVRE demande à Maryse BUTHOD si elle a des nouvelles de ce dossier. Elle répond par la négative et indique qu'elle va relancer.

Dossier A SUIVRE

Dossier DOZIAS : Anthony FAVRE rappelle qu'une procédure de DUP a été lancée. L'enquête publique aura lieu du 13 au 29 janvier. Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences à la mairie de Bellentre le 16 janvier matin et le 24 janvier après-midi.

Dossier A SUIVRE.

Dossier LES INVERSENS : Anthony FAVRE fait un point sur ce dossier et indique qu'un appel a été interjeté.

Dossier A SUIVRE.

2. Information sur le découpage Elus SIGP suite à la réunion du mardi 17/12/2019

Anthony FAVRE revient sur la réunion qui s'est tenue au SIGP mi-décembre et au cours de laquelle il a été abordé la répartition des élus SIGP entre les différentes communes membres et le découpage qui a été arrêté.

* LA PLAGNE TARENTOISE compte désormais → 6 titulaires et 2 suppléants

* CHAMPAGNY compte quant à elle → 3 titulaires et 1 suppléant

* AIME-LA-PLAGNE compte maintenant → 4 titulaires et 2 suppléants

La Plagne Tarentaise détenait jusqu'à présent la majorité des sièges d'où un problème réglementaire car aucune commune ne peut avoir la majorité seule, pour éviter tout blocage notamment.

Isabelle GIROD GEDDA demande si cette nouvelle répartition a été actée.

Anthony FAVRE lui répond par l'affirmative car la délibération a été prise.

Isabelle GIROD GEDDA demande pourquoi la commune d'Aime-La-Plagne gagne un siège et elle déplore le fait que l'on soit rentré dans une logique comptable alors que ce n'était pas l'esprit du SIGP initialement.

3. Information concernant la subvention du Club des Sports

Maryse BUTHOD indique que le Club des Sports de Montchavin a fait état dans son dossier de demande de subvention d'un montant de 35 000 € + 6 000 €.

Or ils avaient demandé initialement une subvention de 39 000 €.

Lors d'un RDV qui a eu lieu, à la demande des élus, entre le club, Anthony FAVRE et Maryse BUTHOD, les dirigeants ont indiqué que cette hausse était induite notamment par l'augmentation du coût du transport et l'augmentation de la demande de remplacement de matériel.

Il est rappelé qu'initialement la subvention allouée était de 35 000 € + 6 000 € supplémentaires versés en fonction des résultats des athlètes de haut niveau.

Aujourd'hui la demande est faite d'avoir « un fixe » de 39 000 € + conserver les 6 000 € pour les athlètes.

Les élus indiquent cependant qu'il n'est pas possible pour la commune de subventionner le club de Montchavin pour la prise en charge d'un athlète qui n'est pas/plus licencié dans son club, et ce, même si désormais le club ne dispose plus des moyens suffisants pour lui prodiguer le niveau d'entraînement dont il a besoin.

L'idée de fusion des deux clubs des sports de la Plagne et de Montchavin n'a pas été retenue pour le moment, sauf si cette demande commune émanait des deux clubs.

Anthony FAVRE demande alors aux élus s'ils ont des questions et/ou remarques à formuler et s'ils sont d'accord pour allouer une somme de 39 000 € fixe à inscrire dans la convention d'objectifs pour 2020.

A l'unanimité ils répondent par l'affirmative pour allouer 39 000 € cette année en fixe dans la convention d'objectifs en lieu et place des 35 000 € habituellement octroyés.

4. Point sur l'ouverture des Remontées Mécaniques (RM) pour l'été 2020

Un point historique est fait par Anthony FAVRE, ainsi que sur les ouvertures des RM envisagées pour cet été.

Avant l'ouverture était 1 jour sur 2 Montchavin et 1 jour sur 2 les Coches.

Isabelle GIROD GEDDA voudrait également évoquer l'ouverture de la Télébuffette.

Roger POUSSIN et Anthony FAVRE souhaitent que toutes les copropriétés alentours de la Télébuffette puissent participer à due proportion car une ouverture a un coût pour la commune d'environ 25 000 €.

Patricia MARCHAND MAILLET indique que la SAP a du mal à gérer la fréquentation du soir notamment à cause des agressions qui ont pu se produire au niveau d'autres RM.

Si ouverture il y a des RM, opte-t-on pour une ouverture 1 jour sur 2 ou pas ?

Cela entraîne des problèmes de communication et de lisibilité pour les vacanciers ; il faudrait une ouverture tous les jours pour chacune des stations et ne pas ouvrir Pierres Blanches dans ce cas-là...

Mais si Pierres Blanches ouvre, cela permet beaucoup plus de passages VTT pour aller aux Arcs ou à Peisey-Vallandry.

Une demande pour trois appareils (Pierres Blanches + 1 RM Montchavin/Les Coches 1 jour sur 2) sera donc faite et nous attendrons donc la réponse.

Pour la Télébuffette, une demande sera faite pour une ouverture quelques heures tous les jours matin et soirs.

5. Compte rendu du RDV du 03/01/20 avec le directeur national du VVF

Anthony FAVRE fait part de la discussion intéressante qu'il a eue lors de la réunion du 03 janvier 2020 avec le VVF.

Il a été évoqué le projet d'agrandissement de 10 appartements de 80 à 100 m² chacun pour un coût d'environ 2 millions d'euros réalisés selon le même montage financier que d'ordinaire, à savoir un emprunt fait par la commune et remboursement effectué par le VVF.

La construction sera conditionnée par la réalisation au niveau de la partie amont et un sous terrain avec stationnements intégrés.

Le souhait de VVF serait d'installer son centre administratif régional Rhône Alpes à Montchavin et pourrait ainsi développer le tourisme d'entreprise hiver comme été mais en intersaison également. Dossier A SUIVRE.

6. Point sur les stationnements

Roger POUSSIN indique que les problèmes de stationnements ont été encore plus prononcés cette année du fait des grèves car beaucoup ont pris leurs véhicules. Chaque place de gagner au fur et à mesure des travaux ou réaménagements réalisés est une victoire.

Il rappelle que ces dernières années de mandat, ce sont environ 300 places de stationnement créées.

Anthony TRESALLET déplore que le retournement du bus monopolise une quinzaine de places et il demande pourquoi le car est aussi grand ?

(Arrivée de Didier ANXIONNAZ)

Anthony FAVRE lui répond que ce sont les normes imposées par le constructeur et les obligations engendrées par le PTU (Périmètre de Transport Urbain), afin d'être autorisé et aux normes pour transporter des passagers en « milieu urbain ».

7. Devis concernant le festival de théâtre programmé ce printemps

Sylvie EMPRIN et Marie-Suzanne GROETZINGER indiquent que le budget alloué cette année par La Plagne Tarentaise à la commission culture de Bellentre est identique aux années passées, à savoir 2000 €.

Le comité des fêtes de Bellentre sera le support de ce festival et l'engagement de la dépense par la transmission du devis ne devrait plus tarder.

Benjamin GROETZINGER qui est à l'initiative du projet est allé voir le Président de la COVA qui a été très intéressé par ce festival et qui a décidé de lui accorder une subvention.

Pour rappel : ce festival aura lieu le Week-End du 8 au 10 mai.

8. Point sur l'appel à candidatures lancé pour la gestion de l'épicerie de Bellentre

Un point étape sur la procédure en cours est fait.

9. Information sur le fonctionnement de la nouvelle bibliothèque

Marie-Suzanne GROETZINGER indique qu'elle a eu la visite de SAVOIE BIBLIO et elle informe que la nouvelle bibliothèque ne pourra pas fonctionner sans l'emploi d'un salarié au minimum à mi-temps. Pour info, la bibliothèque de Macot fonctionne avec 2,5 ETP (Equivalent Temps Plein soit càd avec 2 agents et demi).

Elle précise que si nous voulons une dynamique dans le fonctionnement de notre nouvelle bibliothèque, il faudra une ouverture au public d'au moins 8h/semaine, donc nous rentrons dans « une autre dimension ». !

Une ouverture et une gestion désormais faite que par des bénévoles ne sera plus suffisante, mais les bénévoles seront bien entendu toujours les bienvenues.

En outre, plus la bibliothèque pourra être ouverte et plus l'interaction pourra se faire avec l'épicerie.

10. Point sur l'urbanisme concernant l'appel à projet des Coches

Roger POUSSIN indique que le projet se situe au niveau du parking de l'Orgère et qu'un appel à candidatures a été lancé. Une seule réponse a été reçue mais elle ne répondait pas au cahier des charges qui avait été proposé notamment par rapport au bail à construction demandé et la proposition d'une acquisition dans la réponse.

De plus, la candidature faisait état de beaucoup d'exigences.

Il a donc été décidé de relancer un appel à candidatures en acquisition cette fois-ci pour essayer d'intéresser un plus grand nombre de candidats. L'ouverture doit avoir lieu dans un délai de 2 mois donc se déroulera après les élections. Dossier A SUIVRE.

Pour info : pour ce projet, une zone d'environ 2 500 m² a été proposée et elle est en attente d'un projet d'optimisation de la surface.

11. Information concernant le planning des enquêtes publiques en cours et à venir sur 2020

Anthony FAVRE et Roger POUSSIN dresse la liste des DUP et enquêtes publiques en cours ou qui vont se dérouler les prochains mois sur le territoire communal de la Plagne Tarentaise :

- Giratoire de Landry : concerne des parcelles publiques et privées et se déroulera du 20 janvier au 04 février 2020. Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu en mairie les 20 janvier à Bellentre et 04 février à Macot.
- Télésiège de la Lovatière : concerne le domaine skiable de La Plagne Tarentaise ; remplacement du TS des Verdons Nord de Plagne Centre ; se déroulera du 03 février au 03 mars 2020. Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu en mairie de Macot le 03 mars et à Plagne centre les 03, 10, 20 et 28 février.
- Révision allégée N°1 du PLU de la commune déléguée de Bellentre : du 24 février au 27 mars 2020.
- Télécabine du Glacier 1 et 2 : avril 2020 (dates à confirmer)
- Extension de la retenue collinaire des Coches : avril 2020 (dates à confirmer)
- Régularisation d'emprises foncières de voiries routières commune de La Plagne Tarentaise : A avril 2020 (dates à confirmer)
- Déclassement des chemins ruraux : dates à préciser ultérieurement

12. Point sur l'aménagement de la place des Carreaux aux Coches

Anthony FAVRE donne la parole à Isabelle GIROD GEDDA qui indique qu'un flux important passe à cet endroit et que les lieux ne sont plus adaptés car il n'y a pas de front de neige et qu'il y a beaucoup de talus.

De plus, dans la cadre du Label famille Plus qu'il faut préserver, le problème du cheminement piéton et PMR a été évoqué et est donc à prendre en compte dans la réflexion.

Le théâtre de verdure est à revoir pour se promener et pour pouvoir prendre des photos dans le panorama magnifique en arrière-plan.

Un groupe de travail a donc été mis en place pour travailler en plusieurs étapes.

Il y a eu une visite sur le terrain l'été dernier puis des esquisses ont été réalisées.

Les différentes esquisses sont présentées aux conseillers et Isabelle GIROD GEDDA indique que cet aménagement est un projet communal mais toutes les copropriétés alentours ont été consultées et associées à la réflexion.

4 esquisses de projets sont donc présentées et 4 estimations ont donc été demandées.

Le groupe de travail souhaite que les copropriétés puissent rallier la démarche et il a été décidé que ce serait Jean GOTTELAND qui serait le « fil conducteur » car n'est ni commerçant, ni élu et qu'il est président de site de l'OT ; le service animation de l'OT a et sera bien évidemment associé à toutes les réunions.

Anthony FAVRE demande si les élus ont des questions et/ou remarques à formuler.

Une attention toute particulière doit être portée aux pavés qui ont été arrachés tant sur les Coches que sur Montchavin car des trous se sont formés et il faudra les reboucher avec de l'enrobé à froid une fois que la neige se sera retirée pour éviter tout problème de sécurité.

Anthony FAVRE indique qu'il faudra également être vigilant sur les responsabilités à venir avec les différentes copropriétés, notamment en matière de déneigement, mais c'est un beau projet.

Il souhaite également qu'un point particulier soit apporté à l'éclairage le soir en privilégiant l'éclairage Led qui a une meilleure consommation d'énergie et un meilleur éclairage.

Isabelle GIROD GEDDA indique que c'est le projet 4 qui est pressenti. Un RDV doit avoir lieu ce jeudi 30 janvier avec la SAP, puis il y aura lancement de la maîtrise d'œuvre.

Anthony FAVRE indique que cet aménagement urbain est estimé à environ 1 million d'euros et qu'il faudra dès lors quelque chose de polyvalent à développer à moyen voire long terme ; en parallèle, il faudra créer une réserve foncière quelque part pour un aménagement actif à faire dans le centre. Compte tenu de ce montant, il serait dommage de se priver d'une ou deux activités centrales et essentielles à la dynamique de la station sous prétexte de devoir faire quelques économies. Par ailleurs, il faut être ferme avec les copropriétés car la collectivité et les élus ont été souvent « trop gentils » ; Si par exemple nous les avons écoutés, la piste de luge n'aura jamais vu le jour, or aujourd'hui, elle est appréciée et incontestée... !

Isabelle GIROD GEDDA précise qu'il y aura de la signalétique installée, notamment des portiques pour une meilleure orientation de la clientèle.

Anthony FAVRE revient sur le rôle de Jean GOTTELAND qui sera une sorte de « porte-parole » car il n'a aucun intérêt privé. Les choses doivent et vont se faire ; si elles sont coordonnées avec les copropriétés, c'est tant mieux, mais si tel n'est pas le cas, il faudra tout de même avancer, et de toute façon, cela valorisera leur bien, l'accès, la sécurité, ... Il va falloir que tout le monde réponde à l'unisson.

Roger POUSSIN indique qu'en commission des finances, les élus ont défendu cette ligne d'inscription budgétaire.

Anthony FAVRE demande alors aux élus de se prononcer sur le projet présenté.

Les conseillers présents se prononcent à l'unanimité en faveur dudit projet.

13. Avancements des projets à mener en fonction de la répartition des missions entre les élus

Anthony FAVRE demande aux élus en charge des projets de bien vouloir indiquer l'état d'avancement de ceux-ci :

Roger POUSSIN indique que les travaux de la salle Marcel PIGNARD doivent tenir compte du calendrier des animations à venir pour cet été et notamment de la MOTOR SPORTIVE DAY, dès lors la pose de l'ascenseur a été reportée à la fin de l'été.

Anthony TRESALLET indique qu'il a été sollicité par les Services Techniques afin de faire d'ores et déjà le tour de la commune pour prévoir la campagne de reprise des enrobés. Il s'étonne de la précocité de cette demande cette année. Anthony FAVRE lui répond que cela permet de faire déjà un premier passage de la société dès la fin de l'hiver et qu'il l'encourage à programmer cela dès que possible.

Patricia MARCHAND MAILLET indique un problème au niveau de la rue principale de Montchavin car une tranchée a apparemment été faite par ENEDIS et les infiltrations et le gel qui se produit dans celle-ci provoque de nombreux soucis au niveau de la chaussée. Dossier à SUIVRE

14. Dossiers fonciers

Roland RICHERMOZ indique n'avoir aucun dossier particulier à soumettre ce soir.

15. Information concernant l'Observatoire « Neige de Culture en SAVOIE »

Anthony FAVRE distribue aux conseillers intéressés le rapport reçu.

16. Information concernant le courrier reçu de notre Député Vincent ROLLAND au sujet du TGI d'Albertville

Anthony FAVRE donne lecture du courrier de Vincent ROLLAND qui indique être intervenu auprès de la Garde des Sceaux concernant le devenir du Tribunal de Grande Instance d'Albertville et plus particulièrement sur l'éventuelle suppression de poste de juge d'instruction. Il lui a en outre adressé une copie du courrier reçu en réponse du cabinet de la ministre de la justice qui lui assure un examen attentif de la situation.

Anthony FAVRE rappelle que si le Tribunal d'Albertville devait fermer ses portes, les administrés seraient alors contraints d'aller jusqu'à Chambéry.

17. Information concernant l'arrêté fixant le nombre de conseillers lors des prochaines élections municipales

Anthony FAVRE indique qu'aux prochaines élections, ce seront 29 candidats qui seront élus et qui constitueront le conseil municipal de LA PLAGNE TARENTOISE ; parmi eux seront désignés 11 délégués communautaires qui siégeront à la COVA (Communauté de Communes des Versants d'AIME).

18. Questions diverses

Isabelle GIROD GEDDA demande qu'un point puisse être fait sur le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) de la SAP par rapport à ce qui a été annoncé au SIGP, notamment concernant la télécabine reliant Plagne Bellecôte au Glacier.

Anthony FAVRE indique que la télécabine actuelle sera démontée car il n'est plus possible qu'elle « traverse » les bâtiments à Belle Plagne. Une nouvelle remontée mécanique partira de Bellecôte jusqu'à Belle Plagne, et un autre tracé permettra d'accéder au Glacier.

Sans question ni remarque, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

(Arrivée de Valérie FERRARI)

Anthony FAVRE indique que c'était donc la dernière réunion du conseil communal et il remercie tous les conseillers, un par un, en leur remettant à chacun un petit présent personnalisé pour leur participation et implication dans la vie de la commune durant ces 6 dernières années de mandat.

Il en profite également pour remercier les agents de la collectivité qu'il a côtoyés durant ses 12 années de mandat, pour leur travail et leur implication également au quotidien.